Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS 26-980 ET 26-981
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 26-980 ET 26-981

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 26-980** modifiant le plan d'urbanisme 04-626

Le but du présent règlement est de modifier le plan intitulé « Les grandes affectations du territoire et densités d'occupation » faisant partie intégrante du plan d'urbanisme 04-626 de manière à créer une zone d'affectation du sol « Mixte » à même une partie de la zone d'affectation du sol « Résidentielle de faible densité » afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 36, route Bellevue en une habitation collective.

- **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 26-981** modifiant le règlement de zonage 04-620

Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin de créer une nouvelle zone à dominance mixte au plan de zonage 2/5 à même la totalité de la zone Ra.20 et de permettre pour cette nouvelle zone d'affectation du sol mixte, le groupe d'usage « Habitation collective ».

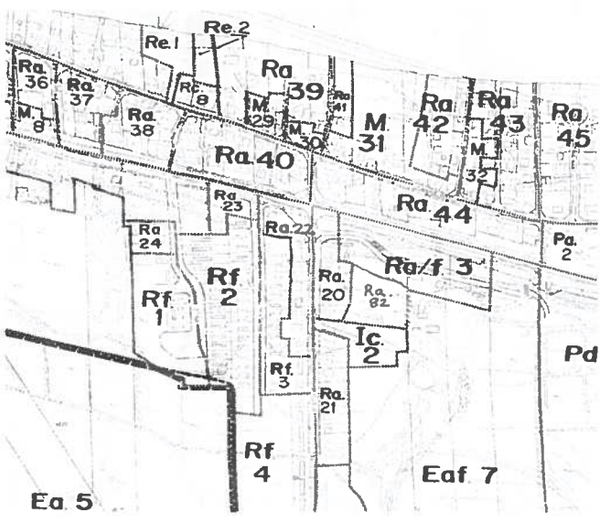
QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 30 juillet 2026 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1re Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlement 26-980 et 26-981 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation en contactant Andréanne Tousignant au 418-763-5511 poste 203 ou par courriel : andreanne.tousignant@villesadm.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 8 juillet 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière

Avant modification



Après modification

